

**Allocations familiales:
Oui à une loi aussi nécessaire que modérée!**

La situation actuelle en matière d'allocations familiales est plus qu'insatisfaisante. Administrativement coûteuses (avec quelques 50 réglementations différentes), les allocations familiales ne sont justes ni pour les employeurs qui doivent payer des contributions variant de 1,3 à 3% de la masse salariale ni pour les familles qui reçoivent, selon leur canton de domicile, des montants mensuels pouvant varier de Fr 160,-- dans le canton de Berne à Fr 444,-- dans celui du Valais. De plus, elles ne garantissent même pas des allocations pour tous les enfants puisque 180'000 enfants n'en reçoivent pas alors que 70'000 autres ne touchent qu'une allocation partielle.

C'est pour pallier à ces nombreux défauts que l'ancienne conseillère nationale socialiste Angeline Fankhauser a déposé, en 1991, l'initiative parlementaire qui a abouti, quinze ans plus tard, à la loi fédérale sur les allocations familiales sur laquelle le peuple suisse devra se prononcer le 26 novembre, suite au référendum lancé par l'USAM !

Cette loi prévoit d'offrir à tous les parents ce que les familles de paysans reçoivent depuis de nombreuses années : des allocations familiales pour – presque – tous les enfants. Sous forme d'une loi-cadre, elle fixe des montants et des conditions minima valables dans toute la Suisse.

Ainsi, chaque enfant, de sa naissance à l'âge de 16 ans, donne droit à une allocation pour enfant d'un montant d'au moins Fr. 200,--. S'il est incapable d'exercer une activité lucrative, par exemple en cas de handicap, l'allocation est versée jusqu'à l'âge de 20 ans.

De même, chaque jeune en formation, dès l'âge de 16 ans jusqu'à la fin de sa formation ou jusqu'à ses 25 ans révolus, donne droit à une allocation de formation professionnelle d'au moins Fr. 250,--. Ces montants sont indexés au renchérissement, au même titre que les rentes de l'AVS dès que l'indice suisse des prix à la consommation augmente de 5 points. Les cantons ont la possibilité de prévoir dans leur législation des montants plus élevés ainsi qu'une allocation de naissance ou une allocation d'adoption.

Les personnes salariées reçoivent des allocations familiales entières, même si elles travaillent à temps partiel, et les personnes sans activité lucrative y ont également droit, sous condition de revenus. C'est la caisse de compensation pour allocations familiales que chaque canton doit mettre sur pied qui finance les allocations des personnes sans activité lucrative.

Bien sûr, on pourrait être tenté de faire la fine bouche devant un projet qui prévoit des montants d'allocations identiques à ceux qui étaient proposés par Angeline Fankhauser il y a déjà 15 ans. Et ce d'autant plus que la loi ne met pas vraiment d'ordre dans la jungle de caisses et ne permet pas, en l'état, d'harmoniser un tant soit peu les différences de charges qui pèsent sur les employeurs. De plus, par de scandaleuses manœuvres tactiques, les partis qui se targuent de défendre les intérêts des personnes indépendantes, ont réussi à les sortir de la loi, privant leurs enfants du bénéfice d'allocations familiales, alors que certaines

de ces familles en auraient pourtant vraiment besoin, et nous empêchant d'atteindre vraiment notre objectif qui était et reste de concrétiser le principe « un enfant – une allocation ».

Mais, malgré ces défauts, nous soutenons sans hésitation ce projet parce que :

- nous voulons mettre fin à cet imbroglio d'allocations,
- les enfants ne doivent pas être un risque de pauvreté,
- la nouvelle loi est plus équitable,
- les prestations des familles doivent être reconnues,
- le contrat des générations ne doit pas fonctionner seulement dans un seul sens.

La loi représente un réel progrès pour les familles.

Ainsi, toutes les familles en profiteront, quelle que soit leur composition ou leur mode de vie, avec un ou deux parents, mariés ou non, avec un ou plusieurs enfants.

Alors que les familles ont vu leur pouvoir d'achat diminuer jusqu'à 10% de plus que les autres catégories de la population au cours des 10 dernières années et que 250'000 enfants vivent en Suisse en-dessous du seuil de pauvreté, sachant que 75% des enfants vivent dans un foyer à bas ou moyen revenus, on ne peut que reconnaître la criante nécessité de voir leur situation financière s'améliorer !

Il est en effet extrêmement important que les enfants puissent grandir dans des conditions de sécurité matérielle et affective adéquates pour devenir des adultes riches de potentialités et aptes à participer activement à la vie de la société. Il faut aussi que les familles puissent disposer de moyens suffisants pour pouvoir élever, dans de bonnes conditions, ces enfants qu'elles doivent avoir la liberté de choisir, sans y renoncer pour des questions financières. De plus, en versant des allocations de formation professionnelle à tous les jeunes jusqu'à la fin de leur formation ou jusqu'à l'âge de 25 ans, nous reconnaissons l'importance capitale que revêtent l'acquisition de connaissances et l'apprentissage d'un métier qui s'exercera dans l'intérêt de toute la société

La loi constitue également un gain pour l'économie car chaque franc qui entre dans le portemonnaie des familles est un franc qui augmente leur pouvoir d'achat. Elle permettra également d'améliorer la mobilité entre les cantons et de supprimer les effets pervers qui incitent, dans certains cas, certains parents à exercer une activité professionnelle.

Les opposant-e-s reprochent à la loi de coûter trop cher. Selon eux, l'économie ne pourrait pas supporter une augmentation des coûts de l'ordre de 370 millions de francs. Ces montants ne sont pourtant pas plus élevés que ceux qu'ils versaient déjà au milieu des années septante. Personne ne peut prétendre que notre économie n'est pas en mesure de supporter les charges qu'elle assumait déjà il y a 30 ans ! Parce qu'il y a toujours moins d'enfants et que la masse salariale a augmenté ces dernières années, les versements des employeurs au titre des allocations familiales ont ainsi diminué de 2‰ entre 2002 et 2006. Or, c'est justement de quelques pour-milles qu'il suffira de les augmenter pour permettre de répondre aux exigences de la loi.

Les opposant-e-s à la loi prétendent également que la nouvelle loi imposera des diminutions d'allocations dans les cantons qui connaissent actuellement des montants élevés, comme le Valais, Zoug et Fribourg. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, la nouvelle loi prévoit explicitement que des solutions plus généreuses sont possibles. Et il n'est absolument pas crédible d'imaginer un parlement cantonal trouver une majorité pour recommander au peuple de baisser les allocations familiales !

Relevant à l'origine de la relation patriarcale qui prévalait entre un employeur tout puissant et ses salarié-e-s proches de la misère, les allocations familiales doivent devenir de véritables prestations de soutien aux familles. Avec l'assurance maternité, les allocations familiales constituent le socle de la politique familiale dont la Suisse et toute sa population ont besoin. La Suisse se trouve dans le dernier tiers des pays membres de l'OCDE pour ce qui touche aux investissements consacrés à la politique familiale. Or, alors que les allègements fiscaux constituent, de fait, une aide ciblée pour les hauts revenus, ce sont les allocations familiales qui assurent le mieux une répartition équitable des ressources en fonction des besoins.

Nous devons donc soutenir un projet qui représente tout à la fois un progrès pour les familles et un gain pour l'économie, un projet modéré et finançable qui représente, enfin, un pas en avant dans l'édification d'une véritable politique familiale. Un oui du peuple le 26 novembre à la loi sur les allocations familiales, c'est la Suisse d'aujourd'hui qui construit la Suisse de demain !

Liliane Maury Pasquier

Conférence de presse (10 octobre 2006)

Harmonisation des allocations familiales, mais pas de mise sous tutelle des cantons

Urs Schwaller, Conseiller aux Etats (FR)

Selon l'article 116, al. 1 et 2 de la Constitution fédérale, la Confédération peut prendre des mesures en matière de politique familiale, plus particulièrement en ce qui concerne les allocations familiales. Il s'agit pour la Confédération de « prendre en considération les besoins de la famille » dans l'accomplissement de ses missions. Cet article constitutionnel autorise spécifiquement les autorités fédérales à réglementer les allocations familiales. La Confédération a, à plusieurs reprises, fait usage de ses compétences en la matière, par exemple pour l'instauration d'allocations familiales dans l'agriculture. Il n'est pas dans la pratique courante en Suisse que la Confédération intervienne à l'égard des familles avec de jeunes enfants. Dans le cas présent, l'harmonisation des allocations familiales, le Parlement a jugé essentiel, nécessaire et urgent (le débat dure depuis 15 ans) de fixer des montants minimaux au niveau fédéral du fait principalement de l'application cantonale très hétérogène. Cette action de la Confédération permet de rendre le système plus cohérent ainsi que de réduire les inégalités existants entre les familles en Suisse.

Nous nous trouvons face à 49 différents systèmes d'allocations familiales en Suisse : c'est-à-dire 26 systèmes cantonaux pour les employés, 10 systèmes cantonaux pour les indépendants ne travaillant pas dans l'agriculture, 9 pour ceux travaillant dans l'agriculture et 4 pour les personnes sans activité lucrative. La lecture de ces chiffres suffit à réaliser la jungle qu'un tel système représente pour les familles mais également pour les employés. La loi sur les allocations familiales proposerait une simplification des systèmes cantonaux.

D'une part, les montants des allocations allouées aux familles varient grandement d'un canton à l'autre allant de 160 CHF à 344 CHF. Cela entraîne des disparités cantonales importantes et injustes. Seule la création d'une harmonisation au niveau fédéral avec la fixation de montants minimaux peut aider à rendre le système plus juste. Au niveau des allocations de formation, il existe de grandes différences et la loi proposée propose également ici une simplification.

D'autre part, le cercle des bénéficiaires diffère également beaucoup d'un canton à l'autre. Chaque canton dispose de conditions différentes pour avoir droit aux allocations familiales. Certains cantons proposent des allocations aux personnes travaillant à temps partiel ou sans activité lucrative, d'autres non. La loi sur les allocations familiales règle des conditions minimales, telles que le droit pour les personnes travaillant à temps partiel à avoir droit à une allocation entière.

Le changement de place de travail d'un canton à l'autre peut entraîner de grosses pertes financières pour les salarié(e)s. Alors que le monde du travail réclame une plus grande mobilité, il est nécessaire que le système des allocations familiales s'adapte à de tels changements sociétaux.

Les cantons doivent rester compétents en matière de politique familiale et cela continue à être le cas avec la loi sur les allocations familiales. Ils restent libres de fixer des montants supérieurs pour les allocations pour enfants ou pour les jeunes en formation ; ils restent libres d'inclure les indépendants dans les bénéficiaires des allocations et de proposer d'autres formes d'allocations, comme l'adoption ou de naissance. Pourtant, une coordination minimale est nécessaire en raison de la mobilité croissante de la population.

Il ne s'agit pas, avec cette loi, de restreindre les cantons dans leur liberté d'action mais bien de rendre le système plus cohérent, plus simple et plus juste. Un oui le 26 novembre prochain ne signifie dès lors pas la mise sous tutelle des cantons mais bien une harmonisation utile et juste !

Conférence de presse du 10 octobre 2006

Allocations familiales : fondement d'une politique familiale efficace

Les allocations familiales constituent le meilleur instrument de l'aide financière aux familles. C'est pourquoi elles sont un élément essentiel d'une politique familiale efficace. Cela fait 15 ans que l'amélioration et l'harmonisation des allocations familiales sont dans l'agenda politique. Grâce à l'initiative de Travail.Suisse „Pour de plus justes allocations pour enfant !“, la politique familiale a fait une percée au Parlement. Le 26 novembre, le peuple décidera si la politique de la famille en Suisse doit être dotée d'un nouveau fondement.

Hugo Fasel, Conseiller national PCS/FR, Président de Travail.Suisse

Pas un discours du dimanche ne manque de souligner l'importance de la famille. Pourtant, les effets concrets de la politique menée sur ce plan en Suisse n'ont rien de renversant. Le passage du discours du dimanche à l'engagement en faveur d'une amélioration pour les familles s'effectue toujours à grand-peine. Aujourd'hui, avec la votation sur la nouvelle loi sur les allocations familiales, la possibilité nous est offerte de franchir ce pas dans un domaine d'une importance cruciale pour les familles de notre pays.

Les allocations familiales aujourd'hui : une tracasserie de première

La pagaille actuelle des allocations familiales est une tracasserie de première. La compétence cantonale a entraîné une régulation à outrance dans plus de 50 lois, et des écarts frappants entre les allocations familiales des différents cantons. Des écarts non seulement au niveau des montants, mais aussi des critères à remplir pour en bénéficier. Cette situation est inéquitable, dépassée. Elle n'est pas adaptée aux conditions de vie des familles ni à la mobilité des employé-e-s.

Depuis des décennies, à intervalles réguliers, des interventions parlementaires visent à unifier et à améliorer les allocations familiales. Pourtant, toutes ces interventions n'ont pas suffi à résoudre le problème. Seule la pression exercée par l'initiative de Travail.Suisse „Pour de plus justes allocations pour enfant !“ (lancement en 2001, dépôt en 2003, retrait en 2006) a contraint le Parlement à finir son travail.

Le résultat est un compromis. Certes, ce compromis se situe sur certains points bien en-deçà des revendications de l'initiative de Travail.Suisse – notamment en ce qui concerne les montants des allocations. Et pourtant, la loi sur les allocations familiales fait un bond en avant décisif : en mettant fin à la pagaille cantonale des critères d'obtention et en réduisant fortement les écarts entre les montants des allocations. Cette avancée est importante pour toutes les familles de Suisse. C'est pourquoi Travail.Suisse a retiré son initiative.

Les allocations familiales sont la meilleure solution

Les allocations familiales représentent le meilleur instrument de la politique familiale. Voici pourquoi :

- Toutes les familles bénéficient des allocations familiales. Elles font donc office de reconnaissance de la prestation et du travail fournis dans toutes les familles. Cela différencie les allocations familiales des prestations liées au besoin – versées aux familles pauvres seulement – ou du financement des places de crèche – dont bénéficient uniquement les familles qui en font usage.
- Les allocations familiales ne privilégient aucun type de famille. Les parents ne sont pas contraints, avec plus ou moins de fermeté, de choisir le modèle prôné par l'économie actuelle, celui de la famille à double revenu. Ils sont libres de concevoir leur vie selon leurs désirs et les possibilités qui s'offrent à eux, sans qu'en dépendent le soutien ou la reconnaissance de la société. Les allocations familiales constituent donc un instrument profondément libéral de la politique familiale.
- Bien que toutes les familles touchent des allocations familiales, leur impact n'est pas le même partout. Elles sont soumises à l'impôt sur le revenu. C'est pourquoi la progressivité de l'impôt fait qu'une famille au revenu faible ou moyen conserve une plus grande part des allocations familiales qu'une famille au revenu élevé. C'est exactement le contraire pour les déductions fiscales, dont l'effet est le plus fort pour les plus gros revenus. Par conséquent, les allocations familiales ne sont pas un arrosoir mais un instrument ciblé qui, sans trop de paperasseries, profite notamment aux familles dont les revenus sont faibles ou moyens.

Les allocations familiales ont fait leurs preuves ; de manière simple et libérale, elles apportent un soutien aux familles en tenant compte des aspects sociaux. La loi sur les allocations familiales prévoit de réglementer, dans toute la Suisse, les allocations familiales et les allocations de formation professionnelle – la voter signifie jeter les bases d'une politique familiale efficace. Travail.Suisse a à cœur de défendre le bien-être des familles. Nous ne voulons pas qu'elles doivent attendre 15 ans de plus ! Travail.Suisse mènera donc une campagne forte afin de faire aboutir la loi sur les allocations familiales.



Conférence de presse du 10 octobre 2006

Un investissement pour le futur

Ruth Genner, Conseillère nationale, Présidente des Verts suisses

Environ 1.7 million d'enfants vit en Suisse. Ce nombre montre à lui seul que les enfants ont une grande importance pour notre société. Les enfants sont essentiels, en particulier pour le futur de notre pays. Nous, Les Verts, disons : un cri d'enfant est la musique d'avenir.

Il est dans l'intérêt de notre société que les enfants puissent bien grandir, qu'ils aient une enfance si possible insouciante et qu'ils soient élevés en recevant une formation en conséquence. La loi sur les allocations familiales constitue une bonne base pour la consolidation des prestations des familles. Bien entendu, nous Les Verts, nous nous engageons en faveur de la promotion des familles ainsi que pour des garderies en dehors du foyer et pour des horaires de travail flexibles pour les mères et les pères.

La grande partie des familles dépend de chaque revenu, justement parce qu'un enfant signifie également, outre le temps à leur consacrer, des dépenses financières. Les allocations pour enfants et les allocations de formation pour les jeunes dès 16 ans sont à considérer comme des investissements pour le futur. Ce sont des investissements absolument bon marché : l'économie devra dépenser 340 millions de francs supplémentaires pour des allocations uniformes pour enfants et de formation. Ce montant correspondant à peu près au montant que les employeurs ont économisé avec le recul du nombre d'enfants.

Les milieux qui ont lancé le référendum contre ce montant – qui économiquement signifie un investissement important pour le futur – nient un besoin important des familles. C'est faire preuve d'incapacité de la part des milieux de l'artisanat et de l'économie de s'opposer à une demande importante des familles et de ne pas vouloir fournir les montants pour la tâche d'avenir „enfants“. Car on ne peut guère investir plus judicieusement que dans les enfants. Nous aurions volontiers fixé un montant plus élevé pour les allocations pour enfants. C'est pourquoi la solution modeste qui est maintenant soumise en votation, est un compromis qui a permis d'obtenir une majorité au Parlement.

Le comité „Oui à de plus justes allocations pour enfants“ mise sur les enfants; il s'engage pour leur futur. Le comité mise sur les familles, qui veulent rendre possible une bonne éducation et formation pour les enfants et nous misons, en tant que comité, sur les citoyennes et les citoyens pour contribuer avec un OUI clair à concrétiser des allocations pour enfants et des allocations de formation uniformes et modérées.



Augmenter les allocations familiales, c'est reconnaître les efforts de la famille

Imaginez notre société sans familles: c'est impensable. Les parents accomplissent pour toute la société un travail important et prennent une grande responsabilité. Dans les familles, on accomplit beaucoup plus que changer des couches, remplir des biberons et plus tard, aider lors des devoirs.

- _ Les personnes qui fondent une famille acceptent une responsabilité pour les générations et la société
- _ La famille est l'endroit où les valeurs éthiques sont vécues au jour le jour, où des limites sont fixées et reconnues. La famille est un lieu d'apprentissage pour les relations humaines, la gestion des conflits et leur résolution.
- _ C'est dans la vie en famille que l'on apprend la responsabilité pour son prochain et les biens communs. Chacun apprend à évaluer les conséquences de ses actions de manière positive.
- _ La famille est un lieu où l'être humain apprend qu'il n'est pas abandonné après avoir failli. Des familles qui fonctionnent produisent des personnalités fortes.

En bref: La famille transmet des valeurs et des traditions culturelles indispensables pour le bon fonctionnement de la vie en société.

Les parents fournissent cet effort par amour pour leurs enfants. Mais les parents ont besoin de plus que nos encouragements gratuits, puisque les enfants ne vivent pas que d'amour et d'eau fraîche. Presque tous les partis ont inclus dans leurs programmes une volonté de promouvoir les familles. Il est grand temps que les belles paroles se traduisent en actes concrets.

On estime que 250'000 enfants grandissent en Suisse dans des familles en difficultés financières. Le fait d'avoir des enfants est aujourd'hui le facteur de risque majeur pour la pauvreté. ***De plus en plus de jeunes couples renoncent à avoir des enfants, ce qui met en danger la pérennité de notre société.*** Un avenir financièrement solide est un des critères principaux utilisés par des jeunes couples au moment de décider s'ils se lancent dans l'aventure de la famille ou pas. Plus la société renforce le soutien aux familles, plus ces jeunes couples seront d'accord d'accepter cette responsabilité. Les allocations familiales sont un bon moyen de diminuer le risque de pauvreté puisque leur effet est maximal pour les petits et moyens revenus. Ceux-ci regroupent trois quarts des ménages avec enfants !

Les organisations patronales et d'autres critiquent le principe de l'arrosoir. Le PEV soutient que ce principe doit certes être complété, mais que le sol est très sec dans beaucoup de familles suisses. L'eau de l'arrosoir est surtout nécessaire là où la désertification menace. Là où il y a déjà suffisamment d'humidité aujourd'hui, l'eau ne pénétrera pas mais suivra son cours jusqu'à revenir par le consommateur à l'économie. Ce principe a déjà été redécouvert par beaucoup d'employeurs, qui constatent que des allocations justes ne sont pas là pour faire plaisir aux salariés, mais que leur travail s'en voit amélioré puisqu'un souci s'éloigne.

Notre économie croît continuellement alors que notre société rétrécit: nous avons tous à gagner à soutenir les familles et les enfants, puisque ces derniers se retrouvent à leur tour consommateurs.

En Suisse, nous comptons environ 1.7 millions d'enfants. Leur importance pour notre futur ne saurait être sous-estimée. La pérennité de nos rentes et le maintien de notre niveau de vie dépendent essentiellement d'eux; le contrat inter-génération ne doit pas être à voie unique. Les adversaires affirment que vu l'état de nos assurances sociales, nous ne devrions pas investir dans plus d'aide sociale au niveau fédéral. En argumentant de la sorte, ils ne tiennent pas compte du fait que le soutien des familles renforce d'une manière très efficace la génération à venir. N'oublions pas que c'est cette dernière qui plus tard devra assumer nos rentes AVS.

Le principe d'Eve qui a souvent été prôné pour une "nouvelle féminité" nous force aussi à réfléchir au principe d'Adam: si le revenu ne couvre plus les besoins d'une famille, il est logique que les couples renoncent à avoir des enfants. Adam doit ramener suffisamment d'argent à la maison pour que Eve puisse vraiment s'occuper des enfants.

La loi sur les allocations familiales est un petit pas dans la bonne direction. Ce montant uniforme et minimal est important pour les familles. Il valorise leur travail souvent sous-estimé et trop peu valorisé. Les allocations familiales sont une mesure efficace pour bâtir une société ouverte aux enfants.

J'aimerais terminer par une comparaison: nous payons autant pour les subventions agricoles en faveur des 1.5 millions de pièces de bétail que pour les allocations cantonales pour enfants: environ 4 milliards de francs. Nous récolterons ce que nous aurons semé, aussi au niveau de la politique familiale. C'est un acte politique responsable que d'augmenter les allocations familiales de façon à ce que 200 francs par mois constituent un minimum pour chacun des 1.7 millions d'enfants. Pour les employeurs, les contributions augmenteront de 0.18 % du salaire. La famille le vaut bien!

Marc Jost, député PEV au Grand Conseil bernois.